



Commission scolaire English-Montréal

English Montreal School Board

AVIS PUBLIC

Avis public est donné, par la présente, conformément à l'article 394 de la *Loi sur l'instruction publique*, que le règlement n° 8 relatif à la procédure d'examen des plaintes a reçu l'approbation finale pour son abrogation lors de la réunion ordinaire du conseil de la Commission scolaire English-Montréal, tenue le 7 novembre 2023.

Donné à Montréal, ce 15 novembre 2023

(s) M^e Nathalie Lauzière
Secrétaire générale